Département du BAS-RHIN

Arrondissement de HAGUENAU

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction: 15

Conseillers présents : 14

COMMUNE DE DAMBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2014

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG, Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 10 juin 2014

Membres présents: Mmes. Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG, Josée JOND, Messieurs Cédric BOCQUEL, Raphaël BUSCH, Christophe GASSER, Francis HOFFMANN, Didier NAGEL, Martial NEUSCH, Benoît ROTH, Sébastien ROTH, Samuel SCHWOOB, Gérard WAMBST.

Membre excusé: M. Fabien EYERMANN,

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Objet : N° 1) Elections sénatoriales – désignation des délégués titulaires et suppléants

Avant de procéder à la constitution du bureau électoral, Monsieur le Maire précise que les élections sénatoriales auront lieu à Strasbourg le 28 septembre 2014.

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 10 juin 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG, Maire.

Effectif légal du conseil municipal	15
Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	14
Absents – excusés	1
Procuration	0

Monsieur le Maire a ouvert la séance en application de l'article L 2122-17 du CGCT. Conformément à l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Messieurs Benoît ROTH, Francis HOFFMANN, Cédric BOCQUEL, Martial NEUSCH.

Monsieur Christophe GASSER a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L2121-15 du CGCT).

Vu le Code électoral,

Vue le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2014 convoquant à cet effet les Conseillers Municipaux le 20 juin 2014,

Elections des délégués titulaires

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués titulaires

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
c- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
d- nombre de suffrages exprimés (b-c)	13
e- majorité absolue	7

Nom prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffre	Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres
HERZOG Joël	13	Treize
BUSCH Raphaël	13	Treize
HOFFMANN Francis	13	Treize

Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur Joël HERZOG, né le 1^{er} mars 1973 à Haguenau domicilié 7 route d'Obersteinbach 67110 Dambach-Wineckerthal a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Raphaël BUSCH, né le 25 juin 1980 à Haguenau domicilié 11 rue du Stade 67110 Dambach, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Francis HOFFMANN, né le 31 août 1957 à Strasbourg domicilié 16 rue Principale 67110 Dambach, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Elections des délégués suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués suppléants

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
c- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
d- nombre de suffrages exprimés (b-c)	13
e- majorité absolue	7

Nom prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffre	Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres
SCHWOOB Samuel	13	Treize
NEUSCH Martial	13	Treize
HORNUNG Nathalie	13	Treize

Monsieur Samuel SCHWOOB, né le 1^{er} mai 1972 à Strasbourg domicilié 1 rue du Château d'Eau 67110 Dambach-Neunhoffen a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Martial NEUSCH, né le 21 octobre 1980 à Haguenau domicilié 4 route de Sturzelbronn 67110 Dambach-Neunhoffen, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame Nathalie HORNUNG, née le 4 mars 1962 à Haguenau domiciliée 3 rue de l'Eglise 67110 Dambach, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Observations: néant

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vingt juin deux mil quatorze à vingt heures trente minutes.

Objet: N°2) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Une réunion a eu lieu le 20 mai organisée par le Conseil Général sur les différentes aides pour la rénovation de l'habitat et précise que l'ANAH est présent à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois.
- Une réunion organisée par le Conseil Régional sur les différentes aides pour les économies d'énergie susceptibles d'être allouées aux particuliers
- La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn les Bains a éditée une plaquette avec les délégués élus pour chaque domaine d'intervention

- Une plaquette décrivant les activités du SCOTAN (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord)
- Remerciements aux membres du Conseil Municipal pour leur participation au fleurissement de la commune et leur présence lors de la visite des installations d'eau et d'assainissement de la commune. Madame Josée JOND a participé à l'Assemblée Générale de Parc Régional des Vosges du Nord, accompagné par Monsieur Francis HOFFMANN. Elle présente le compte rendu de cette soirée et précise que le Parc édite chaque année une brochure gratuite pour découvrir le patrimoine, les musées, les circuits, les manifestations culturelles, et évènements dans les Vosges du Nord disponible en mairie. Madame Josée JOND s'est rendue également à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de Niederbronn-les-Bains. Elle présente le fonctionnement de cette structure et informe que le domaine de la communication s'est développé afin d'être plus attractif pour un public étranger.

Objet: N°3) Adoption du Procès-verbal du 25 avril 2014

Mis aux voix, le procès verbal de la séance du 25 avril 2014 est adopté à l'unanimité

Objet: N°4) Fermeture de classe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 17 avril, le Directeur académique a décidé le retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 3^{ème} classe élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2014. Par conséquent, le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) se composera de 1 classe maternelle et 2 classes élémentaires. Monsieur le Maire propose de fermer l'école de Neunhoffen, et de regrouper l'ensemble des élèves des trois classes sur l'école de Dambach. Monsieur le Maire suggère de mettre à disposition la salle de classe de Neunhoffen aux associations qui le désirent à partir de juillet en la réservant préalablement à la mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide

- la fermeture de l'école de Neunhoffen suite au retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré correspondant à la 3^{ème} classe élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2014
 - la mise à disposition de la salle de classe de Neunhoffen à compter du mois de juillet

Objet : N°5) <u>Nomination du représentant à la commission locale de transfert de charges de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains</u>

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de nommer un représentant par commune auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains. Monsieur le Maire propose sa candidature à cette fonction.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide

- de nommer Monsieur le Maire, représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Objet: N°6) <u>Demande de subvention</u>

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 16 octobre 2009, le Conseil Municipal a décidé de verser une participation, égale à celle du Conseil Général c'est-à-dire à hauteur de 9 \in uros par nuitée et par élève pour les séjours classes de découverte. Monsieur le Maire informe que la commune a été sollicitée pour une demande de subvention pour les élèves de deux classes de cours élémentaires et moyens de Dambach dans le cadre d'une classe découverte à dominante musicale à la Hoube du 2 au 7 juin 2014. Monsieur le Maire propose d'accorder une aide financière de 9 \in par nuitée par élève en référence à la décision prise lors de la séance du 16 octobre 2009, soit 9 \in x 5 nuitées/élève = 45 \in et précise que l'aide du Conseil Général sera identique.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide

- d'accorder une subvention de 9 €/nuitée/élève de la commune de Dambach (35 élèves) pour le séjour découverte à la Hoube du 2 au 7 juin 2014 (5 nuitées) soit 1 575.00 €uros (35 élèves x 5 nuitées x 9 €)
- de verser la somme à l'INAS - Ecole

Objet : $N^{\bullet}7$) Subvention ravalement de façades

Monsieur Christophe GASSER présente au Conseil Municipal une demande de subvention au titre de ravalement de façades au nom de :

 Monsieur GASSER Charles domicilié à Dambach-Neunhoffen 10 rue Principale pour un montant de 660.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide

- d'accorder une subvention :

de 660.00 € à Monsieur GASSER Charles domicilié à Dambach-Neunhoffen 10 rue Principale

Objet : N°8) Affaire de personnel

Recensement de la population

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. A cette occasion, il rappelle qu'il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs pour la collecte des informations auprès des particuliers et de nommer un coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide - de nommer un coordonnateur - de créer deux postes d'agents recenseurs charge

- Monsieur le Maire de la nomination du coordonnateur et du recrutement des agents recenseurs

Affaire scolaire

- * Monsieur le Maire informe que l'agent affecté à l'entretien de l'école de Dambach souhaite arrêter sa mission le 4 juillet 2014. Monsieur le Maire suggère que le poste soit attribué à l'agent affecté à l'entretien de la mairie et du Mille Club à compter du 1^{er} septembre 2014. Ainsi, le coefficient d'emploi de cet agent passera de 6/35^{ème} à 16/35^{ème} hebdomadaire après avis de la Commission Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion du Bas-Rhin. En effet, toute modification de la durée hebdomadaire de service de plus ou moins de 10 % doit être soumise pour avis à la CTP.
- * Monsieur le Maire informe que suite à la fermeture de la classe à l'école de Neunhoffen, l'agent affecté à l'entretien ne pourra plus exercer sa mission. Monsieur le Maire précise que toute suppression de poste doit être soumise pour avis à la CTP du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Objet: N°9) Divers

- * Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la MJC concernant une demande de participation pour la confection d'une nouvelle vitrine contenant les différents circuits VTT autour de la commune. Ce panneau en très mauvais qui était situé au niveau du parking du Mille Club a été retiré. Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge l'acquisition de la vitrine. Cet emplacement permettra aussi la diffusion d'informations communales. Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette proposition.
- * Monsieur le Maire informe que le notaire chargé du partage judicaire PELLETIER ne peut pas mettre la mise à prix en-dessous de 10 000 € (dix mille €uros) pour le terrain situé en limite séparative avec le cimetière de Neunhoffen. Les membres du Conseil Municipal souhaitent maintenir leur proposition décidée en séance du 25 avril 2014.
- * Monsieur le Maire indique que la fête du 3^{ème} Âge est reportée au <u>dimanche 14 décembre</u> puisque les artistes qui animent la journée sont indisponibles le 7 décembre.
- * Monsieur Christophe GASSER donne lecture des différents permis de construire et déclarations préalables déposés depuis la dernière séance du Conseil Municipal.
- * Droit de préemption Urbain

La Commune a renoncé à faire valoir son droit de préemption concernant la vente de biens suivants :

Section 42 parcelles 2 lieu dit « unten am Herrenhof » et 5 lieu dit «19 route d'Obersteinbach»

Section 14 parcelles 275/62, 286/62, 281/82, 284/82, lieu dit «Cité du Stade II»

Section 15 parcelle 126/2, lieu dit « 14 route de Philippsbourg »

Section 4 parcelles 64, 120/66, lieu dit « village » et 65 lieu dit « 40 rue Principale »

Section 14 parcelle 182/62, lieu dit « 7 rue des Chênes »

Section 16 parcelles 180/55 lieu dit « 18 route de Sturzelbronn » et 168/80 lieu dit « Stockmatten »

- * Monsieur Martial NEUSCH informe que le 22 mars 2015 une cérémonie sera prévue pour le 70^{ème} anniversaire de la libération du village. Début septembre, un comité de pilotage sera mis en place pour l'organisation de cette manifestation.
- * Monsieur le Maire distribue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la brochure « Votre commune »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante cinq minutes.

Dambach le 27 juin 2014.

Le secrétaire de séance, Martial NEUSCH